

FORMATION AU ... CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

Ce CAP remplace depuis 2018 le CAP petite enfance.

- ◆ **Formation éligible au CPF de transition professionnelle** : code **243503**
- ◆ **Formation inscrite au RNCP** (Répertoire national des certifications professionnelles) : code **28048**

► LES OBJECTIFS

Le titulaire du CAP accompagnant éducatif petite enfance (CAP AEPE) exerce principalement 6 types d'activités.

- ◆ **Des activités communes aux différents contextes d'exercice professionnel** :
 - animation et éveil (socialisation, autonomie de l'enfant et acquisition du langage) ;
 - soins du quotidien (besoins physiologiques et sécurité physique et affective de l'enfant) ;
 - collaboration avec les parents et les autres professionnels ;
- ◆ **Des activités spécifiques** :
 - aide pédagogique et entretien des espaces de vie (école maternelle) ;
 - participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique (crèche et accueil collectif pour mineurs) ;
 - relation de travail avec le parent employeur, entretien du logement et préparation des repas (domicile).

La formation fait une place particulière **au développement éducatif, à la relation parent-enfant-professionnel et aux questions sociétales.**

► PRINCIPAUX LIEUX D'EXERCICE

École maternelle / Crèche / Micro-crèche / Halte-garderie / Maison d'assistants maternels (MAM) / Centre de loisirs / Accueil collectif de mineurs / Structure familiale (à domicile, au domicile des parents).

► CONTENUS / COMPÉTENCES VISÉES

Le CAP est découpé en **6 blocs de compétences** :

- ◆ 3 unités professionnelles :
 - Accompagner le développement du jeune enfant
 - Exercer son activité en accueil collectif
 - Exercer son activité en accueil individuel
- ◆ 3 unités générales :
 - Français, Histoire/Géographie et Enseignement moral et civique
 - Mathématiques, Sciences physiques et chimiques
 - Education physique et sportive

► POUR QUELS MÉTIERS ?

Assistant auprès d'enfants / Intervenant en crèche / Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) / Assistant maternel / Assistant éducatif petite enfance / Agent d'animation / Agent social / Garde d'en-

► TENDANCES DE L'EMPLOI

Petite enfance : caractéristiques du marché de l'emploi francilien 2019

- Île-de-France : une région caractérisée par un fort **taux de natalité** ;
- Des **tensions sur le marché de l'emploi** en raison de nombreux départs en retraite d'une part et du développement de places d'accueil d'autre part ;
- Les **collectivités territoriales** : principaux recruteurs de la petite enfance ;
- **Premier métier le plus recherché à Paris** selon Pôle emploi ; un des 5 métiers les plus recherchés dans le Val-de-Marne, les Yvelines et l'Essonne.

Etablissements d'accueil de jeunes enfants (crèche, accueil collectif pour mineurs...) :

- Plus du **tiers de l'offre nationale** en matière de places se situe en Île-de-France ;
- **Manque de personnel** MAIS plutôt sur des postes de cadres, d'éducateurs de jeunes enfants et d'auxiliaires de puériculture qualifiés ;
- Des opportunités d'emploi plus importantes dans les **crèches privées** ;
- Des premiers postes principalement en **CDD**.

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)

- Environ 55 000 professionnels en France ;
- Un **taux de réussite au concours** qui reste faible (en moyenne 10 % - variable selon les années et les centres de gestion - en raison du faible nombre de postes ouverts par rapport au nombre élevé de candidats) ;
- De nombreux ATSEM commencent par des **CDD** avant d'obtenir la titularisation ;
- Des **salaires** qui vont du SMIC à 2 180 € bruts en fin de carrière ;
- Possibilités de travailler avec les personnels d'animation périscolaires ou avec des enfants en situation de handicap.

Assistant maternel : des professionnels recherchés

- 425 400 professionnels agréés en France ;
- De réelles **perspectives d'emploi** : création de 172 000 postes entre 2012 et 2022 ;
- Un choix de métier qui intervient souvent en **deuxième partie de carrière** ;
- Un métier exercé en moyenne **7 ans** (manque de perspectives d'évolution) ;
- 1/3 des assistants maternels en **retraite d'ici 2020** ;
- L'enquête Besoins en main d'œuvre 2019 (BMO) prévoit pour l'Île-de-France 5 294 projets de recrutement dont 77 % étant jugés comme **difficiles à pourvoir**.

fant...

Le CAP AEPE est requis pour le concours externe (fonction publique territoriale) d'agent territorial des services en école maternelle (ATSEM).

► COMMENT INTÉGRER LA FORMATION ?

Pré-requis : savoir lire, écrire, connaître les 4 opérations

Sélection : avoir une bonne résistance physique et nerveuse, de la patience et être capable de travailler en équipe.

► QUELLE VALIDATION ?

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) délivré par le Ministère de l'éducation nationale / Niveau 3.

Modalités d'obtention du diplôme :

- ◆ Etablissements publics : contrôle en cours de formation ;
- ◆ Etablissements privés, enseignement à distance ou candidats individuels : épreuves ponctuelles (écrites, pratiques ou orales selon les unités).

Taux de réussite CAP petite enfance Île-de-France 2017¹ : global 71,6 % / FPC 88,7 %.

Les taux de réussite du CAP AEPE ne sont pas encore publiés, la 1^{ère} session d'examen ayant eu lieu en juin 2019.

► COMMENT EST ORGANISÉE LA FORMATION ?

Modalités pédagogiques possibles : en cours du jour ou en formation à distance (cours par correspondance, e-learning).

Possibilité de valider les blocs de compétences de manière **progressive** (sur plusieurs années).

► OÙ SE FORMER ?

Consultez sur notre site internet [Comment trouver LA bonne formation !](#)

Retrouvez les adresses des organismes de formation en Île-de-France sur le site [Défi métiers](#).

► QUELS SONT LES COÛTS ET LES DURÉES ?

Durée réglementaire : pas de durée réglementaire pour la partie théorique / durée obligatoire de stage pratique comprise entre 8 et 14 semaines selon le profil du candidat. *Le stage doit être réparti en 3 périodes complémentaires auprès d'enfants d'âges différents (0-2 ans et 3-6 ans).*

Réduction de parcours possible : oui. Un candidat titulaire d'un diplôme de l'Éducation nationale de niveau 3 ou plus est dispensé de présenter les épreuves générales. Dispenses d'unités professionnelles pour les titulaires de certaines certifications dans le domaine².

Durées moyennes constatées en 2019³ :

Durée théorique : 581 h / Durée de stage pratique :

539 h / Durée totale : 1 120 h

Coût pédagogique horaire moyen constaté en 2019³ : 13,06 €/h TTC

► ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE POSSIBLE

Le CAP facilite les **passerelles entre les différents métiers des secteurs sanitaire, social et médico-social** et avec les formations de niveau équivalent délivrées par les ministères de l'Éducation nationale, des affaires sociales, de la santé et de la famille, de l'agriculture, de l'emploi et de la jeunesse et des sports.

Devenir **auxiliaire de puériculture** : par la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou en préparant le Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (le CAP AEPE dispense de passer l'épreuve écrite du concours d'entrée).

► CERTIFICATIONS PROCHES

- ◆ Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP) ;
- ◆ Formation de 120 h d'assistante maternelle organisée par les Conseils Généraux en vue de l'obtention de l'agrément d'assistante maternelle (correspond aux unités professionnelles UP1 et UP3 du CAP AEPE) ;
- ◆ Diplôme d'État d'assistant familial (DEAF).

⚠ AVANT D'ALLER PLUS LOIN DANS VOTRE PROJET

- **Rencontrez des professionnels** pour comprendre la réalité du métier visé (avantages, inconvénients, conditions de travail,...).
- **Consultez des offres d'emploi** afin de connaître les exigences des employeurs, les types de contrats proposés (CDI, CDD, temps complet), l'expérience demandée.

► ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET :

[Fiche RNCP](#)

[Fiche métier Pôle emploi \(ROME\) : K1303](#)

[Les liens utiles du Fongecif Ile-de-France](#)

A L'ESPACE CONSEIL :

[Les ouvrages \(rubrique 425 - travail social\) / Fiche métier CIDJ n°2.78 / L'explorateur des métiers](#)

1. Source : base Reflet du Cereq.
2. Voir l'[Arrêté du 29 mars 2019 modifiant l'arrêté du 22 août 2018 modifiant l'arrêté du 22 février 2017 portant création de la spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance](#).
3. Sur la base des dossiers déposés au Fongecif Ile-de-France en 2019 (au 28/08/2019) dans le cadre d'un projet de transition professionnelle.

Sources du document :

- **Partie formation** : Centre national de documentation pédagogique (CNDP) / Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) / Journal Officiel / Cereq (base Reflet) / Rapport Giampino (2016).

- **Partie emploi** : Rapport CSFPT sur les ATSEM (02/2017) / Rapport Giampino (2016) / Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) / Centres de gestion (CDG) pour les résultats au concours d'ATSEM / BMO Île-de-France 2019 / Météo de l'emploi IDF (Pôle emploi) / CIDJ / Caisse d'allocations familiales (CAF) / Observatoire national de la petite enfance (Onape) / [lesprosdela petiteenfance.fr](#) / Guide des ressources emploi (Teamaël).